

République Française



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

LE 22 MARS 2022

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, dûment convoqué le mercredi 16 mars 2022, s'est réuni dans la salle consulaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles - 268, route du Suet - 74350 CRUSEILLES, sous la présidence de M. Xavier BRAND, Président

Etaient présents ou représentés :

Commune d'Allonzier la Caille

Mme Claire MEGARD, Mme Catherine SGRAZZUTTI, Mme Cécilia HORCKMANS

Commune d'Andilly

M. Vincent HUMBERT

Commune de Cernex

M. Vincent TISSOT

Commune de Cercier

M. Patrice PRIMAULT

Commune de Copponex

M. Julian MARTINEZ, Mme Geneviève NIER

Commune de Cruseilles

Mme Sylvie MERMILLOD, M. Cédric DECHOSAL, M. Claude ANTONIELLO, Mme Sonia EICHLER, M. Jean PALLUD *procuration*, Mme Valérie PERAY, M. Daniel BOUCHET, Mme Chrystel BUFFARD

Commune de Cuvat

Mme Julie MONTCOUQUIOL, M. Philippe CLERJON *procuration*

Commune du Sappey

M. Pierre GAL

Commune de Villy le Bouveret

M. Jean-Marc BOUCHET

Commune de Menthonnex en Bornes

M. Guy DEMOLIS, Mme Nathalie HENRY

Commune de Saint-Blaise

Mme Christine MEGEVAND

Commune de Villy le Pelloux

Mme Charlotte BOETTNER *procuration*

Commune de Vovray-en-Bornes

M. Xavier BRAND

Quorum : nombre total de délégués en exercice 28 ; présents ou représentés : 25 Absents : 3

Secrétaire de séance : M. Patrice PRIMAULT

Date d'affichage : 24 MARS 2022

OBJET : ACQUISITION DE PARCELLES A ALLONZIER LA CAILLE DANS LE CADRE DE LA REHABILITATION DES FORAGES DE MALLABRANCHE

ACQUISITION DE PARCELLES A ALLONZIER LA CAILLE DANS LE CADRE DE LA REHABILITATION DES FORAGES DE MALLABRANCHE

Monsieur le Président expose qu'un ancien forage d'eau potable et son bâtiment d'exploitation se situent sur une parcelle appartenant actuellement à M. Dunand. Celui-ci souhaite régulariser la situation en vendant sa parcelle à la CCPC.

Il explique que cette acquisition est en vue du projet de réhabilitation des forages de Mallabranche et simplifie la procédure de bornage. Une rétrocession d'une partie du terrain sera faite lorsque la situation cadastrale de la parcelle sera finalisée.

Monsieur le Président indique que les caractéristiques et prix de vente de ces parcelles situées à Allonzier la Caille sont les suivantes :

Section	Parcelle	Surface (en m2)	Valeur	Valeur m2
A	001	12255	18 382.50 €	1.50 €



Il invite le Conseil à se prononcer sur la suite à donner à ces acquisitions.

**Le Conseil communautaire
de la Communauté de communes du Pays de Cruseilles,
entendu l'exposé du Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- ➔ **DECIDE** d'acquérir les parcelles désignées ci-dessus propriétaires, aux conditions précédemment décrites
- ➔ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à cette acquisition

Acte certifié exécutoire le :
Le Président
Xavier BRAND

